

Héma-Québec

LES BOTTINES DOIVENT SUIVRE LES BABINES !

Pour les syndicats unis d'Héma-Québec, il n'y a aucune ambiguïté : l'entente de principe conclue en juin prévoyait clairement la reconduction de la clause « marché » et le maintien des salaires du réseau public pour les infirmières, les infirmières auxiliaires, ainsi que les techniciennes et les techniciens de laboratoire d'Héma-Québec. Cela veut dire que toutes les améliorations apportées à la rémunération des professionnel·les en soins du secteur public doivent être octroyées aux personnes qui occupent ce même titre d'emploi chez Héma-Québec.

Au cours des derniers jours, nos comités de négociation ont évalué la situation sous toutes ses coutures. Nos notes sont formelles : la partie patronale était d'accord pour reconduire la clause « marché » et apporter tous les ajustements qui en découlent dans la nouvelle convention collective des infirmières, des infirmières auxiliaires et des techniciennes et techniciens de laboratoire. La partie patronale ne pouvait ignorer l'importance de cette clause pour nous, puisque nous avons maintenu notre revendication du premier jour des négociations jusqu'à la conclusion des ententes de principe le 23 juin.

Que s'est-il passé ?

Contrairement à ce qu'affirme Héma-Québec dans une récente communication aux salarié·es, c'est bien l'employeur qui est revenu récemment sur cet élément qu'il avait pourtant accepté, et ce, avant même de nous engager dans un dernier blitz pour régler les éléments restants. Que s'est-il passé ?

Nous avons deux hypothèses... Ou bien les négociateurs d'Héma-Québec n'avaient pas le mandat du Conseil du trésor pour régler cette question et n'ont constaté leur

erreur que par la suite. Ou encore ils avaient bel et bien le mandat du Conseil du trésor en juin, mais celui-ci aurait par la suite modifié sa position.

Dans ces deux cas, le problème est entièrement dû à la négligence de l'employeur. Héma-Québec devra assumer ses responsabilités et honorer ce à quoi il s'est engagé dans l'entente de principe.

Quel est le plan de match ?

Dans un premier temps, nous aurons une nouvelle rencontre de conciliation au cours des prochaines semaines. Cette rencontre sera cruciale pour nous, car le conciliateur qui était présent au moment de la conclusion des ententes y prendra part et amènera ses propres notes. Nous croyons que cette rencontre permettra de lever toute ambiguïté quant au fait que la clause « marché » faisait partie intégrante de l'entente de principe, et nous espérons que Héma-Québec cessera de le nier.

À l'issue de cette rencontre, les syndicats unis d'Héma-Québec feront le point.

La suite vous appartiendra, en assemblée générale. Nous vous proposerons un nouveau plan d'action visant à forcer Héma-Québec à respecter intégralement l'entente conclue en juin.

Vos comités de négociation des syndicats unis d'Héma-Québec-CSN